

COMMUNE DE GILLY LES CITEAUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETÉ : 2026_048_AR

Arrêté temporaire interdiction circulation ROUTE DE FLAGEY

Le Maire,

VU le Code de la Route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière – huitième partie – signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié ;

Vu la demande l'entreprise ETM AGENCE PASCAL GUINOT Côte d'Or en date du 19 octobre 2026,

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique, de réglementer la circulation ROUTE DE FLAGEY lors des travaux de remplacement de tampon pour le compte de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, en agglomération sur le territoire de la commune de GILLY LES CITEAUX ;

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Du JEUDI 22 OCTOBRE au VENDREDI 23 OCTOBRE 2026, LA CIRCULATION sera interdite ROUTE DE FLAGEY (depuis la commune de FLAGEY-ECHEZEAUX jusqu'au carrefour de la Vouge) pendant l'intervention de l'entreprise, en agglomération sur le territoire de la commune de GILLY LES CITEAUX.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux et sous le contrôle de l'autorité de police compétente.

ARTICLE 3 :

L'entreprise affichera cet arrêté à chaque extrémité de la section concernée par les travaux pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 4 :

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Côte-d'Or est chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Les administrés de la commune seront informés par voie de publication, notamment d'affichage.

Copie du présent arrêté sera transmise pour information à :

- ETM Agence Pascal GUINOT Côte d'Or - 16 rue En Vougeot - 21910 BARGES
- Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
- CONSEIL DEPARTEMENTAL – ADT DU Beaunois – route de Seurre – BP 169 – 21200 BEAUNE
- M. Le Maire de FLAGEY-ECHEZEAUX - 21640
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Nuits St Georges
- Les riverains de la route de Flagey

Fait à Gilly les Cîteaux, le 21 octobre 2026
L'Adjoint au Maire par délégation,
Alain GAUTHIER.

